

# Communication intersyndicale



## FORFAIT SOCIAL POUR LES SALARIÉS DU TERRITOIRE *demande d'ouverture d'une négociation à Madame Christel Heydemann*

La réduction du Forfait Social sur l'abondement versé aux salariés français est effective depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Ce dispositif d'origine gouvernemental (loi Pacte) a pour but de favoriser et renforcer l'Actionnariat Salarié dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

**Schneider Electric a fait le choix de s'octroyer cet avantage fiscal** sans contrepartie à destination des intéressés. Il est profondément injuste et choquant que l'entreprise mette la main sur cet allègement fiscal sans tenir compte de l'intérêt qu'il revêt pour les salariés.

L'abondement de 1404 €, inchangé en 20 ans, a vu passer 35 % d'inflation. Dans le même temps, l'action a vu son cours progresser de plus de 350 %. Avec un abondement de 1404 €, un salarié pouvait acquérir **56 actions**. À ce jour en 2021, il pourrait en acquérir 4 fois moins, **13 exactement**. Il serait juste que l'abondement soit réajusté à la hausse. L'État nous en donne les moyens sans qu'il en coûte à Schneider.



Les organisations FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont demandé l'ouverture d'une négociation pour la rétribution du montant de la réduction du forfait social à ses destinataires originels, les salariés, par une augmentation de l'abondement de 140 €.

**La réponse officielle de la direction est NON**, sans plus de justification. Les mesures d'incitation à l'épargne salariale aurait dû l'inviter à agir contre la baisse continue du taux d'actionnaires salariés, aujourd'hui à 3,6% pour remonter à 5%. Monsieur Tricoire se plaint à nous inviter à devenir actionnaires de notre groupe et Madame Heydemann désigne l'actionnariat salarié comme un des éléments de rémunération et de motivation induite. Vaines paroles.

Schneider Electric par ses politiques successives de rachat d'actions possède 5,3% du capital en auto détention, BlackRock (US) 6,2% et Sun Life Financial (Canada) 8,5%.

**Les salariés ne sont donc plus que le 4<sup>ème</sup> actionnaire du groupe coté au CAC 40.**

Les Organisations Syndicales Représentatives, partageant l'ambition de promouvoir l'actionnariat salarié, sont profondément déçues de cette mainmise de la Direction sur ces quelques millions d'Euros. Nous redemanderons en NAO 2022 et au Conseil de Surveillance du Fond Commun de Placements Entreprise le bénéfice de ce dispositif.

